

Formation Risques Chimiques 2ème degré

OBJECTIF

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de diriger des opérations chimiques ou non chimiques en assurant la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre des mesures préalablement définies.

CONTENU

Enseignements théoriques

- Principes de la prévention des risques chimiques :
 - ✓ Mesures de protection des travailleurs.
 - ✓ Evaluation du risque chimique.
 - ✓ Organisation du travail.
 - ✓ Surveillance médicale.
- Notices de postes et procédures d'intervention :
 - ✓ Mesures en cas d'incident ou d'accident.
 - ✓ Déversements accidentels.
 - ✓ Secours, incendie, évacuation.
- Dispositions spécifiques aux interventions d'entreprises extérieures :
 - ✓ Plans de Prévention.
- Vidéos.

Enseignements Pratiques

- Exploitation des instructions de sécurité de l'établissement.

PUBLIC CONCERNE

- Travailleurs encadrant du personnel manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le Code du Travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Risque chimique : Articles R4412-38 et R4412-39 du Code du Travail.
- Plans de Prévention : Articles R4511-1 à R4514-10 du Code du Travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Modalités

Pré-requis

Connaissance de l'étiquetage Agents Chimiques Dangereux (ACD) et des Fiches de Données de Sécurité (FDS).

Profil des intervenants

Formateur qualifié

Responsable pédagogique

Sébastien GUILLOIS

Moyens pédagogiques

Salle de formation

Equipements à mettre à disposition : Instructions de sécurité et notices de postes en vigueur dans l'établissement.

FDS (fiches de sécurité) des ACD (agents chimiques dangereux) utilisés dans l'établissement.

Modalité de suivi du stagiaire / évaluation d'acquis

Contrôle continu

Dates de formation

Variables selon la demande du client

Durée

1 jour

Lieu

Plate-forme technique AI FORMATION ou site client conforme

Sanction de la formation

Attestation de formation RC2 (ne constitue pas l'attestation UIC (union des industries chimiques) N2)